

annoncés. Il ne faudrait pas croire non plus que les changements proposés tiennent à ce qu'on ne reconnaisse pas la nécessité de forces en état d'alerte ou de réserve pour appuyer les éléments réguliers. Toutefois, comme il a déjà été annoncé en d'autres occasions et souligné au cours de la Conférence, le problème qui se pose consiste à savoir comment utiliser au mieux les fonds mis à la disposition du ministère de la Défense nationale pour lui permettre de remplir ses devoirs. Il est donc essentiel d'assurer la formation de forces de combat des plus efficaces avec la part du budget national qui est affectée à la Défense. Les engagements internationaux que le Canada doit remplir sont bien entendu d'une importance primordiale, mais ce sont également ceux qui exigent les plus grosses sommes d'argent. Donc, bien que le rôle de la Réserve de la MRC dans le cadre de la Défense nationale soit parfaitement défini, comme dans le cas de chaque élément des trois Armes, on ne pourra le justifier que s'il s'avère vraiment nécessaire, compte tenu de la priorité qui lui est accordée par rapport au budget destiné à la défense. Le Comité doit donc avant tout voir à déterminer la forme que devra prendre la Réserve de la MRC, compte tenu des limites financières imposées au budget attribué à la Réserve de la MRC pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions. La déclaration du ministre de la Défense nationale (Annexe 2), concernant l'importance du rôle des forces de Réserve dans l'organisation de la défense, devrait encourager ceux qui consacrent tant de temps et d'énergie à la création de forces de Réserve efficaces.

Ce qui précède est un aperçu de la toile de fond qui servira probablement de base aux mémoires et exposés oraux qui seront présentés au Comité, ainsi qu'à l'enquête que celui-ci poursuivra.

Vous noterez à quel point le communiqué du ministre accentue l'importance des forces sur pied. Cela implique bien entendu l'existence d'un personnel toujours disponible et prêt à jouer son rôle à un moment d'avis. Le ministère de la Défense nationale a d'ailleurs le devoir de fournir un tel personnel, que ce soit en temps de guerre ou de crise préalable à une guerre, ou en toute autre circonstance, comme par exemple en cas de désastre national.

Bien qu'à cause des circonstances particulières dans lesquelles il a été formé et aussi du peu de temps mis à sa disposition, le Comité ne soit pas en mesure d'imposer la forme que devront prendre les mémoires et exposés oraux qui lui seront présentés, il est évident qu'en donnant certaines indications à ce sujet il aiderait énormément ceux qui voudraient lui en soumettre. Aussi, serait-il bon qu'en préparant ces mémoires et exposés l'on tienne compte des points suivants:

1. Les divers moyens par lesquels il serait possible de réduire les dépenses et de réaliser des économies, de façon à organiser une Réserve plus efficace avec les fonds dont on dispose a) pour les différentes activités de la Réserve de la MRC, b) et pour certaines de ses activités en particulier. A cet égard, certaines économies dans des domaines tels que l'occupation des casernes,—qu'on pourrait considérer du point de vue de l'utilisation maximum des immeubles du ministère de la Défense nationale,—ainsi que certaines autres économies, pourraient paraître réalisables après étude de la possibilité d'une co-occupation de ces casernes par les unités des différentes Armes. C'est là une question qui mérite considération, car elle permettrait de réaliser d'importantes économies, peut-être même de